

Institut Sainte-Thérèse d'Avila

Rue Sœur Lutgardis, 5
4032 CHENEE

Tél : 04/ 361.85.85

Fax : 04/ 365.71.99

Nom :

Prénom :

classe :

Règlement de stage agent d'éducation

Le parcours de l'élève dans la section Agent d'éducation comporte au total 5 stages :

- En cinquième : 2 stages « découvertes » imposés d'une semaine (maison de repos et enseignement ordinaire intégrant un enfant à besoin spécifique) ainsi qu'un stage bloc « au choix » de 15 jours.
- En sixième : 2 stages bloc « au choix » de 15 jours.

Spécificités des stages

Durant ta formation, l'élève stagiaire :

- est obligé de passer par deux tranches d'âges différentes ;
- est obligé d'effectuer un stage bloc dans le domaine du handicap ;
- ne peut effectuer deux stages dans le même établissement ;
- ne peut avoir aucun lien de parenté avec le référent, l'équipe, etc. au sein de l'établissement.
- Seuls les professeurs d'activités d'insertion professionnelle sont habilités à accepter les lieux de stage proposés par l'élève, et à décider de ce qui est bon ou pas pour sa formation (●* L'élève doit avoir l'autorisation du professeur d'A.I.P. avant d'aller signer sa convention d'engagement).
- En cas de non respect des consignes, de démarches infructueuses, celui-ci te sera refusé par ton professeur d'activités d'insertions professionnelles.

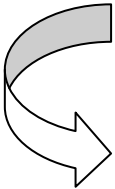
IMPORTANT

Tu es obligé de réaliser les démarches par toi-même nécessaires pour obtenir ton lieu de stage « au choix » (voir cours d'A.I.P.). Dans le cas contraire, tu viendras à l'école et seras donc sanctionné par **un insuffisant** dans ton évaluation de stage.

☛ **L'élève doit s'attendre à voyager.**

Pour accéder au stage :

- Tu dois :
 - o être en ordre de vaccination : tétanos moins de 10 ans, hépatite B (copie du carnet de vaccination) ;
 - o remettre « un certificat médical d'aptitude » à compléter par ton médecin traitant ;
 - o apporter un certificat de bonne vie et mœurs si tu es majeur ;



Le tout est à remettre au chef d'atelier.

- Tu recevras une intradermo-réaction à l'école en début d'année.
- Tu dois te rendre obligatoirement au CESI (médecine du travail) le jour et l'heure fixés par la chef d'atelier Mme Dettilleux.
- Tu dois avoir le tee-shirt STA et des chaussures fermées blanches et propres (MR / MRS).
- **Les contrats de stage** doivent être signés par tes parents (même si tu es majeur), toi-même, ton professeur de stage et le référent.

L'accès au stage :

*L'endroit de stage est une propriété privée, l'accès est réservé aux seuls stagiaires et **formellement interdit aux parents, copains***

En cas de litige, il faut absolument passer par le professeur de stage responsable ou l'école et en aucun cas prendre contact avec le lieu de stage.

Pour chaque stage :

A. Le 1^{er} jour :

- ✓ **La fiche de risques**, doit être signée après l'avoir lue avec ton professeur de stage.
- ✓ **la page de garde** du journalier doit être remplie avec les données du stage et de ton professeur avant l'arrivée en stage.
- ✓ Tu fais signer **le contrat de stage** par ton référent et tu le remets à ton professeur de stage.

B. Tu dois être en possession chaque jour de stage de ton **journal de classe, de **ta farde de stage** complète et de **ta grille de relevé d'activités**.**

La feuille de présences

- La partie supérieure de la feuille **doit être complétée** avant le 1^{er} jour de stage ;

- elle doit être signée chaque jour par le référent de stage (l'institutrice, l'infirmière, l'éducateur, ...) en fin de journée ;
- **le nombre d'heures prestées** doit être indiqué chaque jour ;
- cette feuille doit être propre : c'est un document officiel important destiné au ministère ;
- elle ne peut-être remplie à l'avance ;
- si rature, elle doit être signée par ton professeur de stage ;

C. **La tenue vestimentaire** :

Nous exigeons une tenue impeccable : tee-shirt de l'école, pantalon style jeans, fraîchement lavés et repassés, des chaussures réservées au stage avec talon plat, maquillage discret, les cheveux longs et mi-longs doivent être attachés, de couleur classique, les ongles courts sans vernis, pas de bijoux, bracelet brésilien ... **pas de piercing.**

D. **Le rapport de qualification**

Chaque journée de stage doit être préparée et relatée dans le rapport.

Le stagiaire y note ses acquisitions comme ses erreurs (il s'agit d'un travail d'observation, d'analyse et de réflexion qui doit permettre à l'élève de progresser).

Ce rapport appartient personnellement à l'élève ; seul le professeur de stage et cours d'option doivent en avoir connaissance.

*En cas de rapport non fait ou non rendu, **un zéro te sera attribué.***

- Tu dois avoir tous les jours ton rapport ainsi que les consignes avec toi ;
- Tu dois prévoir un carnet de poche et un stylo afin d'y inscrire tes observations ;
- Il doit être fait régulièrement aux dates données par tes professeurs des cours d'option ;

E. **L'horaire**

Le stagiaire doit prêter un horaire complet comme un membre « normal » de l'équipe dont il fait partie. Une semaine compte entre 36 heures minimum et 40 heures maximum, deux semaines entre 72 et 80 heures.

Le stagiaire suit donc l'horaire de travail habituel de son équipe et /ou de son référent. Il n'est pas question d'écourter ses journées ou de ne pas terminer la semaine sous prétexte que tu as atteint ton total d'heures.

En cas d'arrivée tardive, le stagiaire devra rester en stage, le jour même, l'équivalent du retard.

Les Sorties pendant le temps de midi :

Seules les élèves munies d'une autorisation écrite des parents dégageant les établissements de toute responsabilité en cas d'accident (carte de sortie) pourront sortir. En cas d'arrivée tardive, cette autorisation sera supprimée.



En cas d'absences :

1. Tu téléphones le matin :
 - Au **stage** (le plus tôt possible)
 - A ton **professeur de stage** (avant 8h)
 - A **l'école S.T.A.**, tu envoies un SMS au 0474/340.441.
2. Tu contactes dès ton retour de ton congé de maladie ton professeur de stage pour récupérer l'absence le plus vite possible.
3. Un stage non terminé est considéré comme non valable et entraîne automatiquement une cote nulle sur la grille d'évaluation. Le chef d'atelier décide la date limite pour laquelle le stage doit être absolument terminé. Passé ce délai, l'année scolaire ne pourra être considérée comme réussie en 1^{ère} session.
4. Tu déposes le certificat médical ou un billet d'absence du journal de classe dès ton retour au secrétariat C1 de l'école.
5. Si tu dois partir plus tôt, tu dois avoir un mot dans le journal de classe daté et signé par les parents et avoir l'accord de ton professeur de stage.
6. Si tu es malade et que tu dois quitter le stage, tu dois avertir tes parents. Ton professeur de stage mettra un mot dans ton journal de classe. Si celui-ci est absent, c'est le responsable de l'établissement de ton stage qui le fera.

F. Les sanctions

Elles existent, donc sois bien en ordre et tout se passera bien...

L'élève sera considérée en échec pour **une** des compétences **en insuffisance** suivante :

Les compétences de base :

- Le savoir être (impertinence, ne prévient pas de son absence, tenue vestimentaire inadaptée, non respect des autres, etc.)
- L'assurance du besoin de sécurité du bénéficiaire (Rappel : l'utilisation du GSM est interdite en stage)
- Le respect des règles de déontologie.
- La non présentation des activités

☛ **Il est interdit de fumer dans les lieux de stage et pendant les heures de travail.**



Ces fautes peuvent entraîner l'échec en stage

G. A chaque fin de stage

- fais vérifier la feuille de présence ;
- complète la page de garde (total heures) et fais-la signer par ton professeur de stage (vérifie que ce total correspond à celui de la feuille de présence) ;
- en fin de stage, tu recevras une feuille d'évaluation à faire signer par tes parents en cas d'échec en stage et/ou journalier ;
- tu rends ton journalier corrigés et **complet** (page de garde complétée, évaluation et contrat signé) dans une ou deux pochettes transparentes (pas de farde) en respectant les délais.

